

| | |
|---|---------------|
| TYPE DE POLITIQUE : Mode de gestion | N° 202 |
| TITRE DE LA POLITIQUE : Style de gestion | |
| Adoptée : le 12 octobre 1997 | Page 1 de 2 |

Le style de gestion utilisé par le Conseil mettra l'accent sur la vision, encouragera la diversité des points de vue, ainsi que le leadership stratégique plutôt que les détails administratifs. Le conseil fera une distinction précise entre son rôle et celui du directeur général et encouragera les décisions collectives plutôt que les décisions individuelles. Il sera orienté vers l'avenir plutôt que sur le passé ou le présent, et sera proactif plutôt que réactif.

Plus précisément, le Conseil agira comme suit :

1. Il fonctionnera de façon à être conscient de ses obligations envers la communauté acadienne* de la Nouvelle-Écosse. Il ne permettra à aucun de ses membres ou comités d'entraver la réalisation de cet engagement.
2. Il s'imposera toute discipline dont il a besoin pour diriger avec excellence. La discipline s'appliquera à toutes les questions telles que l'assiduité, les principes de l'élaboration des politiques, le respect des rôles, l'expression d'une seule voix, et la garantie de l'amélioration continue des procédés et des capacités du Conseil. Le perfectionnement continu comprend l'initiation des nouveaux membres aux méthodes de gestion du Conseil et des discussions périodiques de l'amélioration du processus.
3. Il dirigera, contrôlera et orientera l'organisation, en établissant de façon réfléchie les politiques organisationnelles les plus générales possible qui tiennent compte des valeurs et de la vision du Conseil. Le Conseil se concentrera principalement sur les effets à long terme (*Buts / Fins*), et non pas sur les moyens administratifs d'atteindre ces effets.
4. Il cultivera un sens de responsabilité collective. Le Conseil, et non le personnel, sera responsable de l'excellence de la gestion. Il sera l'instigateur des politiques, et ne se contentera pas de réagir aux initiatives du personnel. Il fera appel aux compétences de chaque membre pour accroître ses connaissances et sa capacité en tant qu'organisme.

| | |
|--|---------------|
| TYPE DE LA POLITIQUE : Mode de gestion TITRE DE LA POLITIQUE : Style de gestion | N° 202 |
| | Page 2 de 2 |

5. Il fera une vérification et discutera des méthodes et du rendement du Conseil à chaque réunion. L'autoévaluation comprendra la comparaison de l'activité et de la discipline, dans les catégories : *Mode de gestion et Liens avec le personnel*.

VÉRIFICATION

MÉTHODE : Rapport interne

FRÉQUENCE : À chaque réunion régulière du Conseil

* L'usage du terme *acadien* par le Conseil scolaire acadien provincial inclut les individus qui ont en commun le patrimoine acadien, ainsi que tous les autres francophones vivant en Nouvelle-Écosse.